



Communiqué SICSTI-CFTC 11/2017

Pour le SICSTI-CFTC, vous ne comptez pas pour des prunes

Flash Spécial

Retrouvez toutes nos infos sur notre nouveau site : www.cftc-astek.fr

Carte vs Tickets Restaurants

La Direction répond par la négative à notre proposition de laisser le choix Carte ou Carnet aux salariés et va imposer de passer à la carte Endered. Paiement au centime près contre nouvelles contraintes dans l'utilisation : **Le SICSTI dit NON !** Et vous ? [OUI](#) / [NON](#)

Don de jours

Prévu au code du travail (L 1225-65-1 et 2) et inchangé par les ordonnances. Un peu de solidarité perdue entre collègues en cas de maladie grave d'enfant.

APP

L'appli qui sauve : [Croix Rouge](#)



A

installer et utiliser sans compter, pour vous former et vous informer.

Congés imposés

Votre hiérarchie vous intime l'ordre de poser des RTT salariés ou des congés pour la fin d'année, ou pire des congés sans solde : répondez en demandant sur quel fondement juridique se base cet ordre.

Tout le monde ne fête pas NOËL, **ne laissez pas votre hiérarchie entraver vos libertés individuelles !**

Journée de Solidarité

La Direction pense que la JS devrait être prise sur un RTT salarié, mais veut bien négocier ½ RTT employeur et ½ RTT salarié. La CFTC fait remarquer que **tout le bénéficiaire** de cette JS travaillée mais non payée, **va à l'employeur**, sauf 0,3% des rémunérations (la CSA). L'effort du salarié est donc de 100%, et du point de vue de la Direction il devrait en plus **perdre la possibilité de poser 1/2 j de RTT à sa disposition !** **Le SICSTI dit NON !**

NEGOs

C'est toujours et encore **NON** pour quelques avantages et meilleures pratiques revendiqués par le SICSTI :

- Arrêter d'imposer des RTT salariés
- Plage fixe à partir de 10h
- Jours de congés en cas d'hospitalisation d'enfant
- [Prime générale](#) de 300€ vu les bons résultats 2016

Soyons honnêtes, c'est **oui** pour quelques demandes :

- Pas d'augmentation < 30€/mois
- EEP en retard → augmentation rétroactive

.... Et pour le reste, on s'enlise, la Direction semblant « jouer la montre » sur de nombreux sujets.

Accord senior EXIT ?

Il a été évoqué en séance CE la remise en cause de l'accord Senior par la Direction, suite aux « ordonnances Macron ». Pourtant celle-ci met en avant cet accord paritaire sur le site [Astek](#) dans son engagement pour la diversité. Le SICSTI était pourtant prêt à négocier les dispositifs seniors dans le cadre d'un accord de génération déjà en négociation. **La Qualité de Vie au Travail à la mode Astek, cela suffit !**

Droits à la RETRAITE

Collègues à temps partiel, les cotisations salariales et patronales légales sont rétablies... **sans information d'antériorité.**





la Santé et les RPS

"Une démarche complète et durable tendant à développer une culture santé et sécurité dans l'entreprise, une prise de conscience de la nécessité d'une action sur les facteurs organisationnels et psychosociaux et/ou relationnels, une information et la participation du personnel sont recherchées par l'employeur en collaboration avec ses partenaires (notamment le CHSCT)."

Malgré nos multiples relances, la Direction n'invite pas les CHSCT à travailler sur le sujet, et ne donne aucun élément de mise en œuvre de cet accord datant de 2013. L'université Astek devait « sensibiliser les managers aux RPS », mais aucun document ne peut nous être fourni.

Assez des déclarations de bonnes intentions relayées par le site du groupe « ../..acteur d'une démarche d'amélioration de nos environnements sociaux ../..nous n'avons cessé de faire progresser, au sein de nos sphères d'influences, les principes relatifs au respect des droits de l'homme, à l'amélioration des conditions de travail ../.. ».

Agissons pour la Santé et la prévention des Risques Psychosociaux.

Télétravail

Assoupli par les ordonnances « Macron », nous négocions avec la Direction pour en cadrer les modalités dans l'UES Astek.

Premiers retours de la Direction : le télétravail, on y est très favorable, mais il faut que les salariés travaillent sur leur propre matériel, nous ne fournissons rien !

Nous vous laissons juger des moyens prévus, qui ne sont pas égaux, et qui de notre point de vue pourraient engendrer des problèmes de sécurité.

Le SICSTI-CFTC portera aussi des revendications de prévention de la santé et de la sécurité dans ce cadre.

PARTICIPATION GROUPE

Sans accord de participation, Groupe Astek (qui a intégré notamment Astek Sud-Est), devra la distribuer au prorata des salaires. Cela ne va pas plaire à tout le monde... La Direction pousse pour faire aboutir un accord de participation global à l'UES, mais sans rien lâcher pour « sécuriser » ce calcul. En effet, si les capitaux propres ou les provisions augmentent, la participation diminue. Ce sont des leviers fréquemment utilisés, au détriment des salariés. **Le SICSTI-CFTC revendique un mode de calcul mieux disant** que la formule légale, moyen pour Astek de prouver la considération que ses dirigeants et actionnaires portent aux salariés.

VA ou Valeur Ajoutée ?

L'objectif légitime de toute entreprise est d'augmenter sa valeur ajoutée. Au-delà de sa définition comptable (VA), celle-ci repose aussi bien sur ses Dirigeants que sur ses salariés et ses partenaires, voire fournisseurs.

Faire progresser la Valeur Ajoutée de notre entreprise devrait passer par un maintien et une amélioration des connaissances et compétences de chacun. En négociant sur le partage de la valeur ajoutée, la Direction s'étonne que nous parlions des formations, **peau de chagrin chez Astek.**

Au SICSTI-CFTC nous l'affirmons, la formation est bien un moyen d'augmenter la Valeur Ajoutée de notre entreprise.

Participation SEMANTYS

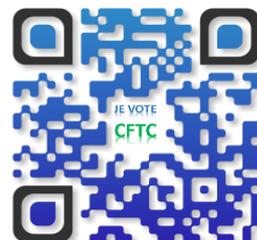
La participation aux bénéfices de Semantys est due aux salariés du fait de son appartenance à l'Unité Economique et Sociale (UES) Astek. En CE, La Direction refuse pourtant de régulariser la situation avant 2016.

Dans le même temps Astek augmente la contribution à la marque qui passera de 38K€ à 114K€ en 2017 pour Semantys, à chiffre d'affaire égal.



Biblio Patios

Dans le local CFTC des Patios, collaborative et libre d'accès à toute heure, venez y emprunter et partager vos livres préférés.





ORDONNANCES LOI TRAVAIL

La Direction joue sur les ordonnances de la Loi Travail pour **réduire votre « Pouvoir à vous faire représenter face à des procédés de gestion de l'entreprise »**; ceci en souhaitant réduire les instances (ex DP, CHSCT et CE) à un seul Comité Social et Economique (CSE unique), qui traiterait tous les sujets, économiques, juridiques, logement, formation, santé et sécurité au travail, relations de proximité, activités culturelles, pour les 1800 salariés de notre UES. La présence locale de vos Représentants du Personnel risque de se réduire « à peau de chagrin », et d'avoir un pouvoir d'action limité. **Des sujets pointus auront du mal à être défendus à armes égales en cas de sous-représentativité.** Moins nombreux, donc avec moins de moyens, vos élus auraient de plus en plus de mal à être « sur le terrain » (en mission), et à défendre le bien commun et les intérêts collectifs et individuels.

Le SICSTI-CFTC revendique

- plusieurs CSE d'établissement pour traiter les problématiques locales,
- un CSE central pour les sujets plus globaux.

Il est prêt à défendre cette position auprès de l'inspection du travail, pour le bien de tous les collègues.



Le SICSTI-CFTC **alerte** tous les collègues :

les enjeux des négociations déterminent le **bien vivre au sein du groupe**, et votre voix sera déterminante pour que vos droits puissent être reconnus.

« Agir Ensemble » avec le SICSTI-CFTC, tel était notre leitmotiv aux élections CE/DP de 2015, prend encore

plus de sens dans une conjoncture où **les décisions au sein de l'entreprise vous appartiennent plus que jamais.**

Faites-nous part de vos attentes et rejoignez-nous.

La Section Syndicale du SICSTI-CFTC Astek



www.cftc-astek.fr



DEFENDRE VOS DROITS, C'EST L'AFFAIRE DE TOUS !

Mon adhésion au SICSTI-CFTC

Nom :

Prénom :

Adresse :

.....

Tél. :

Email :

Tes observations :

A transmettre à CFTC@astek.fr ou

Section Syndicale SICSTI-CFTC de l'UES (groupe) ASTEK,
77-81Ter, rue Marcel Dassault
91200 Boulogne-Billancourt

Qui contacter au SICSTI-CFTC ?

Astek région Sud-Ouest :

Krystele **BLOCARD** (DP), kblocard@astek.fr
Christine **HAUDEVILLE** (DP), chaudeville@astek.fr
Virginie **CRUSSARD** (CHSCT), vcussard@astek.fr

Astek région Ile de France / Nord / Normandie / Centre :

Catherine **COMPE** (DP/ Présidente de la commission logement au CE), ccompe@astek.fr
Hoang **PHO** (DP / membre CE), ahpho@astek.fr
Thierry **NGO DURAND** (DP), tngodurand@astek.fr
Gilles **FOUQUIER** (DP), gfouquier@astek.fr
David **PERBOST** (DP / CHSCT), dperbost@astek.fr

Astek région Grand Ouest :

Christian **LEROY** (DP / membre CE / Délégué Syndical Central Adjoint, Représentant Syndical au CHSCT), cftc@astek.fr, cleroy@astek.fr
Vincent **CONNIL** (CHSCT), vconnil@astek.fr
Gérard **SAUTEJEAU** (CHSCT), gsautejeau@astek.fr

Toutes régions :

Jean-Michel **GARDE** (Délégué Syndical Central, Représentant Syndical au CE , secrétaire du CHSCT NEIDF) cftc@astek.fr jean-michel.garde@semantys.com

